
COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Un jardin de pluie de démonstration aménagé au centre communautaire de Bedford

Bedford, 12 juillet 2021 - L'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) a aménagé, au Centre Georges Perron à Bedford, un jardin de pluie de démonstration pour les citoyens de Bedford et de la région. Le panneau d'information installé à proximité du jardin de pluie donne plusieurs informations sur la conception et les avantages de cet ouvrage de rétention de plus en plus intégré aux pratiques d'aménagement urbain.



Image : le jardin de pluie de démonstration au centre communautaire Georges-Perron à Bedford lors de l'inauguration. Étaient présents : Sylvie Dionne-Raymond, préfète-suppléante de la MRC; Normand Déragon, conseiller à Bedford; Johanne Gauvin (et son équipe), directrice de circonscription pour madame Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine; Gilles Rioux, administrateur OBVBM; Bernard Mercier, RAPPEL.

Comme plusieurs municipalités au Québec, la Ville de Bedford exige dans son règlement sur le débranchement des gouttières que celles-ci soient à 1.5 m de la fondation et qu'elles s'égouttent sur une surface perméable. Le jardin de pluie offre donc une avenue intéressante pour les propriétaires puisque le jardin de pluie est conçu pour recueillir l'eau de pluie des bâtiments et des surfaces imperméables.

Le jardin de pluie de démonstration s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet de gestion des eaux pluviales à Bedford réalisé par la MRC Brome Missisquoi, la Ville de Bedford et l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi.

Une plate bande améliorée

Facile à aménager, le jardin de pluie consiste en une platebande que chacun peut aménager chez soi et qui permet l'accumulation temporaire des eaux pluviales qui y sont dirigées. L'eau retenue est en partie absorbée par la végétation et en partie retournée à la nappe phréatique. Ces jardins agissent comme de petits bassins de biorétention qui aident à la protection de nos cours d'eau et de nos habitats aquatiques.

Une résidence peut produire en moyenne, sur une année, environ 700 litres d'eau par m² de toiture. Cela veut dire que l'eau pluviale ruisselant sur le toit d'une maison atteint en moyenne un volume de plusieurs dizaines de milliers de litres par année. L'aménagement d'un jardin de pluie constitue donc une action individuelle avec un impact fort et concret pour contribuer à une meilleure gestion collective de l'eau.

Un dépliant pour aider les citoyens à aménager leur jardin de pluie

Les résidents sont invités à faire leur part en aménageant un jardin de pluie à la maison pour éviter que l'eau de pluie résidentielle ne vienne contribuer à la saturation du réseau d'eau usée. Un dépliant a été élaboré par l'OBVBM pour les aider dans cette démarche. Ce dernier sera disponible à l'Hôtel-de-Ville de Bedford, la MRC Brome Missisquoi et dans certains commerces.

Ce projet a été financé par le Gouvernement du Québec dans le cadre du Mois de l'eau.

Cette initiative est prévue dans le Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.